

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2022

PRÉSENTS : Mme JOUANNETAUD Gisèle, M. BAYLE Gérard, Mme MAUX Mélody, M. JOUANNETAUD Cyrille, Mme BOURDINAUD Myriam, M. LANCKRIET François, M. MAURY Damien, M. MORICHON Sébastien, M. NATHIE Jean-Pierre, Mme ISEL Angélique.

REPRÉSENTÉ (S) :

ABSENT (S) EXCUSÉ (S) : M. HALLER Philippe,

ABSENT (S) NON EXCUSÉ (S) :

Membres	11
Présents	10
Représentés	0
Exprimés	10

CONVOCATION DU CONSEIL : 18 mars 2022

SESSION ORDINAIRE : ouverte à 20 heures 30

SECRÉTAIRE : Mme. BOURDINAUD Myriam a été élu (e) secrétaire

PRÉSIDENTE : Mme JOUANNETAUD Gisèle, Maire

LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU PRÉCÉDENT CONSEIL, transmis avec la convocation précitée. Adopté à l'unanimité,

I – VOTE DES 2 TAXES

Fixation des taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour l'année 2022

Madame le Maire présente l'état de notification des produits prévisionnels et des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2022 et demande à l'Assemblée d'en voter les taux.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des taux notifiés par la DDFIP,

Après délibération, à l'unanimité,

DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition 2022

FIXE les taux d'imposition 2022, comme suit :

Foncier bâti = 28.79 %

Foncier non bâti = 70.00 %

CHARGE Madame le Maire de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

II - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS – PRINCIPAL, EAU, FORET

1 - Vote du budget principal de la Commune

Madame le Maire présente le budget primitif principal, préparé avec la commission des finances pour l'année 2022

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 de la commune comme suit :

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	370 690 €	370 690 €
Investissement	1 087 751 €	1 087 751 €
TOTAL	1 458 441 €	1 458 441 €

Vote du budget primitif du service de l'eau

Madame le Maire présente le budget primitif du service de l'eau, préparé avec la commission des finances pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 du service de l'eau comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	61 473 €	61 473 €
Investissement	121 772€	121 772 €
TOTAL	183 245 €	183 245 €

Vote du budget primitif de la forêt

Madame le Maire présente le budget primitif de la forêt, préparé avec la commission des finances pour l'année 2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2022 de la forêt comme suit :

SECTIONS	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	252 509 €	252 509 €
Investissement	698 769€	698 769 €
TOTAL	951 278 €	951 278 €

III – DEVIS

1 – Travaux cour de la salle polyvalente

Dans la continuité du projet d'amélioration de la cour de la salle polyvalente, Madame le Maire présente le devis de l'entreprise COLAS pour la réalisation de l'enrobé, qui comprend, la cour et les places de stationnement devant l'hébergement touristique, ainsi que les bordures des différents parterres. Elle présente également le devis de notre prestataire du réseau d'eau potable, HMP, pour la reprise de la canalisation d'eau qui alimente les sanitaires de la salle. En effet, la canalisation existante étant en

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

cuivre. Madame le Maire propose de la remplacer par du PEHD avant l'enrobé, pour éviter d'avoir à le découper en cas de fuite.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

RETIENT le devis de l'entreprise COLAS, d'un montant HT de 23 840 € soit 28 608 € TTC,

RETIENT le devis de l'entreprise HMP, d'un montant HT de 2 560 € soit 3 072 € TTC,

MANDATE Madame le Maire pour signer toutes les pièces afférentes à ce projet.

2 – Aménagement en sonorisation de la salle polyvalente

Madame le Maire souligne à l'Assemblée que la salle polyvalente est dépourvu d'installation de son. En effet, parmi ses diverses utilisations, le son est requis aussi bien pour les fêtes que pour les réunions et conférences. Aussi elle propose d'équiper la salle d'enceintes et micros. Elle présente alors un devis à cet effet et demande son avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DEMANDE que d'autres devis soient présentés

3 – salle de réunion – Demande de subvention

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de réaménagement de la salle de réunion et présente le devis de l'entreprise qu'elle a souhaité voir solliciter, dans le cadre de la fourniture du mobilier de la salle. Elle présente également le devis pour la peinture des murs, puis elle demande son avis au Conseil Municipal. Elle précise qu'une aide du Conseil Départemental est possible.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DEMANDE qu'un architecte d'intérieur soit sollicité.

4 – Caniveaux

Dans le cadre du recensement des zones nécessitant la mise en place de buse, Madame le Maire présente le compte-rendu de la commission créée à cet effet. Puis elle demande à l'Assemblée, son accord pour les zones à retenir et pour que les travaux se fassent en régie.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Avec 1 abstention

RETIENT les caniveaux en dessous de la cabane des chasseurs, le long de la CD50 au Bourg et celui au village de Mallety le long de la VC19 après le lavoir,

DIT que ces travaux se feront en régie.

IV – REVISION DES LOYERS

Point à voir en 2023, échéance du bail.

V – DISPOSITIF DE SIGNALLEMENT

Vu la partie législative du Code général de la fonction publique ;

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Vu le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique ;

Le Maire expose à l'organe délibérant de la collectivité :

L'article L 135-6 du Code général de la fonction publique instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'atteintes volontaires à leur intégrité physique, d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel, d'agissements sexistes, de menaces ou de tout autre acte d'intimidation et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements. ».

Ce dispositif est obligatoire pour tous les employeurs publics : les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif peut être confié aux centres de gestion.

A ce titre, le CDG87 propose la mise en place d'une prestation payante permettant d'adhérer à ce dispositif pour les collectivités affiliées qui lui en font la demande. Le Conseil d'Administration du CDG87 a fixé le coût d'adhésion à 3€ par agent présent dans la collectivité.

Conformément aux dispositions prévues par les textes l'encadrant, le dispositif proposé par le CDG 87 comporte 3 procédures :

1°- Le recueil et le traitement par une cellule interne au CDG des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question. Les signalements seront recueillis sur une plateforme en ligne ou via un serveur téléphonique d'écoute (ouverte 24h/7) ;

2°- L'orientation des agents signalant vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;

3°- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.

De son côté, la collectivité s'engage à :

Informerses agents de l'existence du dispositif et le rendre accessible par tout moyen ;

Nommer un référent en interne que la cellule de traitement du CDG87 pourra contacter en cas de signalement dans la collectivité ;

Prendre des mesures adaptées pour assurer le traitement d'un signalement transmis par la cellule du CDG (mesures conservatoires, enquête administrative, mesures de protection fonctionnelle, mesures de sanction disciplinaire etc.).

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Le Conseil Municipal après délibération,

A l'unanimité

- AUTORISE le Maire à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement et traitement des actes d'atteintes volontaires à l'intégrité physique, de violence de menaces ou d'intimidation, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes que propose le Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

VI – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1 – Aménagement de Sauvagnac 2^{ème} tranche

Madame le Maire après avoir fait part de la nouvelle présentation des architectes, de l'aménagement du projet d'aménagement de la place et création d'une liaison piétonne vers la Maison de la Réserve Naturelle, précise qu'il convient de renouveler la demande de subvention auprès de la DETR/DSIL.

Le Conseil Municipal après délibération,

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour renouveler la demande de DETR dans le cadre de l'aménagement de la place et création d'une liaison piétonne vers la Maison de la Réserve Naturelle,

ESTIME le coût du projet à 190 445,85 € HT

MANDATE Madame le Maire pour mener à bien ce projet.

VII – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Voyage scolaire de l'école de La Jonchère

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Madame le Maire présente à l'Assemblée la demande de subvention d'un montant de 200 €, de l'école de la Jonchère pour l'organisation d'une classe de découverte, sports, sciences et environnement dans le Cantal, du 20 au 24 juin 2022. Elle précise que 24 élèves sont concernés dont 4 de Saint Léger la Montagne. Puis elle demande son avis au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Avec 1 voix contre,

ACCORDE une subvention de 200 € au profit de la coopérative scolaire de La Jonchère Saint Maurice.

VIII - SOUTIEN A L'UKRAINE

Madame le Maire aborde le sujet de la guerre en Ukraine. Elle demande à l'Assemblée son avis sur le type de soutien à apporter à ce pays et plus particulièrement aux habitants, victimes de cette tragédie. Elle précise que la commune ne dispose pas de locaux pouvant décentement accueillir des réfugiés et propose alors que la commune apporte un soutien financier.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1 000 € au profit du FACECO (Fonds d'Action Extérieure des Collectivités Territoriales) en soutien à l'action Ukraine, FDC numéro 1-2-00263.

IX – PRESENTATIONS DES OFFRES DES MARCHES PUBLICS

1 – Aménagement d'une aire de stationnement dans le village de Sauvagnac

Madame le Maire rend-compte à l'Assemblée des résultats de l'ouverture des plis de l'avis d'appel public à la concurrence du marché de l'aménagement du parking de Sauvagnac.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE d'entériner la décision de la commission d'appel d'offre du 10 mars 2022 dont détail ci-dessous :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT (€)
N° 1 - TERRASSEMENTS - VRD	SOTEC sas / MASSY TP sas	199 744.90 €
N° 2 - AMENAGEMENTS PAYSAGERS	LIMOUSIN PAYSAGE sarl	12 966 €
	Total	212 710.90 €

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

2 – Piste la Pougé

Madame le Maire informe le Conseil Municipal des résultats de l'ouverture des plis de l'avis d'appel public à la concurrence du marché des travaux de réaménagement de la Piste forestière de La Pougé.

Le Conseil Municipal, après délibération,

A l'unanimité,

DECIDE d'entériner la décision de la commission d'appel d'offres à savoir :

- entreprise retenue : TTPM pour un montant HT de 110 755,50 €

MANDATE le Maire aux fins de signer toutes les pièces utiles et afférentes à cette opération.

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

Elle précise également l'Assemblée que le Maître d'œuvre, Monsieur SIGNOLLET (ONF) informe qu'il sera peut-être nécessaire de réaliser un avenant au marché pour l'apport supplémentaire de matière organique.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

X – QUESTIONS DIVERSES

1 – Remplacement chaudière maison de la réserve

2 – Don à la Commune

Madame le Maire informe l'Assemblée que Madame CHABERT a fait un don de 300 € en remerciement à la résolution des problèmes de ses biens à Malley

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

3 – Club canin

Madame le Maire donne lecture à l'Assemblée des différents courriers échangés avec le Club Canin. Elle présente la pétition qui a été adressée au Conseil Municipal. Elle demande ensuite son avis au Conseil Municipal sur le maintien ou non de la convention et de la réponse à apporter à l'Association.

Le Conseil Municipal après concertation

A l'unanimité,

MAINTIENT sa décision de résilier la convention avec le club canin, en vertu des termes de cette convention.

DIT qu'une information sera prise auprès de notre assurance juridique pour déterminer les termes de la réponse à apporter au Président de ce Club.

4 – assemblée générale – Comité de jumelage Amideurope

Vendredi 8 avril 2022 à 19h00

5 – Point forêt

Madame le Maire fait le point des différents travaux et projets autour de la gestion de la forêt communale. Elle précise que les travaux de coupe de bois infectés par le scolyte autour du stade vont démarrer lundi 4 avril 2022. Le club canin devra arrêter son activité pendant les travaux par mesure de sécurité. Il est déjà prévenu par téléphone et un mail de confirmation lui sera prochainement adressé.

Le Conseil Municipal

PREND NOTE

6 – Accompagnateurs dans les bus de transports scolaires

7 – « Patient urgences »

Madame le Maire donne lecture des courriers au sujet des forfaits patients urgences

6 – Réunions

1 – Conseil communautaire - Gisèle JOUANNETAUD, le Maire – 17/02/2022

COMMUNE DE SAINT-LEGER-LA-MONTAGNE

2 – Réunion bureau ELAN sur le SMABGA - Gisèle JOUANNETAUD, le Maire et Damien MAURY Conseiller Municipal – 21/02/2022

3 – Elodie VANHAL - Gisèle JOUANNETAUD, le Maire – 24/02/2022.

4 – Comité de pilotage Pimm's – Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint – 01/03/2022

5 – Commission développement durable ELAN - Gisèle JOUANNETAUD, le Maire et Damien MAURY Conseiller Municipal – 01/03/2022

6 – Commission assainissement ELAN - Gisèle JOUANNETAUD, le Maire et Damien MAURY Conseiller Municipal - 02/03/2022

7 – AG FNATH - Gérard BAYLE, 1^{er} Adjoint – 05/03/2022

8 – Conseil d'école – Myriam BOURDINAUD – 08/03/2022 et temps scolaire

9 - Commission finances – Jean-Pierre NATHIE Conseiller Municipal – 10/02/2022,

10 – AFRPA – Angélique ISEL Conseillère Municipal – 22/03/2022

11 – Syndicat de voirie - Gisèle JOUANNETAUD, le Maire – 24/03/2022

Planning élections

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 1 heures 00

Le présent compte-rendu a été affiché le : 09/04/2022